

# le mag

TOUTE L'ACTU DE VOTRE COMMUNE



p.17 CULTURE

## La Maison des Arts ouvrira ses portes en février 2024 !

+ d'infos  
à l'intérieur

p.4 VIE MUNICIPALE

La commune *engagée dans la lutte* contre les mégots et le tabagisme

p.12 LOGEMENT

p.18 ANIMATIONS

Découvrez les *programmations communales et associatives*

Retrouvez les reportages  
de Savoie News  
sur les actions du maire  
et des élus sur notre  
chaîne YouTube  
@mairie Saint-Alban-Leyse  
(rubrique playlist).



# Le Village

Chères Saint-Albanaises,  
Chers Saint-Albanais, Chers amis,

La porte s'ouvre sur 2024. En mai, nous entamons la cinquième année de notre mandat. À ce stade, le bilan est très positif car près de 80 % du programme est réalisé ou en cours de réalisation.

De nouveaux aménagements d'envergure installent un cadre de vie offrant dynamisme et tranquillité : en témoignent le Centre Bourg, la place de Leyse, la Micro-Crèche du quartier du Frettoy ou encore la Maison des Arts qui ouvrira ses portes en février. Prochainement, le Pôle Santé et la Halle Sportive s'ajouteront à cette liste. Culture, sport, loisirs, commerces, santé, logements, éducation... nous mettons tout en œuvre pour vous donner accès à un large panel de services et d'infrastructures, le tout dans une logique de maîtrise budgétaire et de développement durable.

L'adaptation au changement climatique est au cœur de notre politique locale : nous végétalisons, nous récupérons et traitons les eaux pluviales, nous informons sur la rénovation énergétique des logements, nous agissons pour préserver la biodiversité à l'échelle des espaces verts communaux, nous déployons des sites de compostage, nous vous concertons sur le développement des énergies renouvelables à l'échelle locale (réunion publique et de concertation du 15 novembre)...

Des actions sont menées au quotidien pour gagner en qualité de vie, prendre soin de vous, de vos enfants : je prendrais pour exemple l'installation d'espaces sans tabac qui fait l'une des actualités de ce numéro (voir p.4-5). Les associations avec le soutien de la commune organisent des événements pour vous réunir, créer du lien ou encore vous fédérer autour d'une cause. Je vous invite à noter tout particulièrement la date du 9 décembre : marché de Noël et téléthon animeront le calendrier de cette fin d'année.

Quant à moi je vous retrouve le vendredi 12 janvier, aux côtés de vos élus, pour vous souhaiter une très belle année.

L'espoir d'un monde plus apaisé, plus harmonieux sera au cœur de nos vœux pour 2024.

Très chaleureusement,  
votre maire Michel Dyen

## LE MAG' ÉVOLUE !

Nous avons à cœur de vous informer de manière claire et esthétique. Découvrez dans ce numéro le nouveau graphisme qui habillera vos actualités. Bonne lecture !

Saint-Alban-Leyse / Mag n°47 • Directeur de la publication : Michel Dyen.

Photo édito : le maire interviewé par Savoie News (septembre 2023).

Photos : Mairie de Saint-Alban-Leyse, Scop les Epigées, Photo Savoie, Fc Nivolet.

Rédaction : Service communication, Patricia Maffre Deprost (rubrique Transitions énergétique et écologique), Patrick Basset (rubrique Environnement), FC Nivolet.

Conception : La Cavalerie • Impression : Imprimerie Poncet - Saint-Alban-Leyse. Tirage : 3 700 exemplaires • Dépôt légal : ISSN 2556-6938. Imprimé sur papier 60 % recyclé et 40 % certifié FSC = 100 % écologique.



## p.4 VIE MUNICIPALE

- La commune engagée dans la lutte contre les mégots et le tabagisme
- L'accessibilité, c'est aussi...

## p.7 AMÉNAGEMENTS

- Le projet de la future Halle Sportive se dessine
- Des gestes plus verts pour un cimetière responsable
- Apaiser la circulation devant le Collège

## p.8 COMMERCES

- Matteo, Gaspard, Chris et Arnaud vous accueillent à la boucherie-charcuterie du Bout du Monde !
- Nouvel institut « Tout en beauté »

## p.9 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Accélération de la production d'énergie renouvelable

## p.10 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Composter ou ne pas composter ? Telle n'est pas la question
- Prévention de la prolifération du moustique tigre
- Préparons 2024, que faire en hiver ?

## p.11 SOLIDARITÉ

- « Octobre Rose »
- Le programme du Relais Seniors

## p.12 URBANISME

- Et si on parlait logement ?

## p.13 JEUNESSE - SCOLARITÉ

- Les chiffres de la rentrée

## p.15 EXPRESSION

## p.16 FINANCES

- On vous explique pourquoi la taxe foncière augmente mais pas le taux communal

## p.16 BIBLIOTHÈQUE

## p.17 CULTURE

- La Maison des Arts : ouverture des portes en février !
- Exposez vos souvenirs d'écolier

## p.18 ANIMATIONS

- Les festivités de Noël
- Le Téléthon 2023

## p.19 VIE ASSOCIATIVE

- Le Ski Club passe à la vitesse supérieure avec son nouveau mini-bus !
- Éduquer la jeunesse locale et développer l'esprit sportif et civique grâce au foot

## p.20 AGENDA



# La commune engagée dans la lutte contre les mégots et le tabagisme

## Inauguration de 7 espaces sans tabac

Installés aux abords des crèches et des écoles, ces espaces sans tabac ont pour objectif de préserver les enfants du tabagisme passif et de diminuer l'incitation à fumer dès le plus jeune âge. **Moins d'enfants exposés = moins de futurs fumeurs potentiels.** Ces espaces sans tabac freinent également la consommation de cigarettes chez les adultes qui viennent déposer ou chercher les enfants. Chaque espace sans tabac est équipé d'un cendrier public. Les mégots déposés seront traités et valorisés.



Opération menée en partenariat avec la Ligue contre le cancer et de l'éco-organisme Alcome.

## 7 000 mégots transformés en énergie !

À l'occasion de la journée mondiale pour le nettoyage de la planète, la commune a organisé la 5<sup>e</sup> édition de «**Saint Alban ne Leysse rien par terre**». Cette action citoyenne environnementale coordonnée par les élus, a mobilisé une trentaine de bénévoles.

**Le bilan :**

**280 kgs de déchets divers** valorisés par Excoffier.

**7 000 mégots** valorisés par Cy-clope. Entreprise spécialisée dans le traitement des mégots.

**2,6 kWh d'énergie** produit par Cy-clope à partir des mégots récupérés dans l'espace public.

**Merci à tous ceux qui se sont retroussés les manches pour nettoyer !**



Opération menée en partenariat avec Cy-clope, Excoffier Recyclage et les commerces locaux



## Action « Le lac commence ici ! » : préservons nos ressources d'eau naturelles

Chaque jour, les mégots ou autre déchet sont emmenés par les eaux de pluie dans les grilles d'écoulement et rejoignent très rapidement le cours d'eau voisin (la Leysse) avant de finir, parfois directement, dans le lac ! 9 pollutions sur 10 constatées dans les cours d'eau sont directement liées à ces mauvais gestes (source : CIsalb). 1 seul mégot pollue 500 litres d'eau et met jusqu'à 12 ans pour se décomposer ! Les élus accompagnés de citoyens, ont marqué les grilles d'eau pluviale au pochoir «**le lac commence ici, ne rien jeter**» afin de sensibiliser et de préserver le lac du Bourget de la pollution urbaine.



Opération menée en partenariat avec le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget - CIsalb.



## RÉUNION PUBLIQUE

### Le 15 novembre, les élus vous ont réunis et concertés



Informier, expliquer, concerter contribuent à l'exercice de la démocratie locale. Suite au succès de la réunion publique de mai dernier, les élus ont souhaité organiser un nouveau rendez-vous citoyen.

Patricia Maffre-Deprost, adjointe, et Michel Dyen, le maire, ont animé une concertation sur le développement des

énergies renouvelables sur la commune. L'article en p.9 fait le point sur ce sujet. Les adjoints Daniel Favre et Anne-Marie Diot-Pinorini sont intervenus au côté du maire pour exposer la phase 2 du Centre Bourg qui comprend : le Pôle Santé, la construction de 65 logements et le déplacement de la Maison de l'Enfance à côté de l'école maternelle Louis Armand. Le maire a conclu la séance par la présentation de deux grands projets, l'un abouti l'autre en devenir : la Maison des Arts qui ouvre ses portes prochainement (article p. 17) et la Halle Sportive (article p. 7).

Des ressources en ligne sur ces projets seront publiées sur le site communal. Retrouvez-les ici : [www.saintalbanleysse.fr/toutes-les-actualites](http://www.saintalbanleysse.fr/toutes-les-actualites) et [www.saintalbanleysse.fr/vie-locale/maison-des-arts](http://www.saintalbanleysse.fr/vie-locale/maison-des-arts)

Si la faible fréquentation du public a d'autant plus surpris les élus intervenants que les sujets présentés étaient importants, cela n'entache en rien leur motivation pour vous informer, vous concerter, vous convaincre, et vous servir. Aussi, une nouvelle réunion publique sera fixée au printemps durant laquelle l'économie et les finances seront à l'honneur. D'ici là, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 2 décembre pour une matinée de la rénovation (voir p.9) ou encore pour l'ouverture de la Maison des Arts.

## À VOS AGENDAS

### Cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal aux habitants



Rendez-vous **vendredi 12 janvier 2024, à 19h, à la salle des fêtes**

Événement traditionnel incontournable, la cérémonie des vœux est le moment de revenir sur les faits marquants de 2023, de mettre à l'honneur des personnalités saint-albanaises mais aussi de s'amuser et de partager un moment simple et convivial avec vos élus.

## L'accessibilité, c'est aussi :

### ► L'intervention des services de la mairie auprès des publics à mobilité réduite

L'accessibilité, c'est faire venir les publics à mobilité réduite dans des lieux publics adaptés mais c'est également aller à leur rencontre. Afin d'aller vers toujours plus d'inclusion sociale et de solidarité, le service d'état-civil de la commune se déplace au Centre Hospitalier de Bassens pour réaliser les titres d'identité des personnes en fauteuil ou mobilité réduite. En 2023, Julie et Elisa ont réalisé 20 titres d'identité en 4 déplacements avec le Dispositif de Recueil Mobile (mis à disposition par les services de la Préfecture).

**À noter :** Saint-Alban-Leyse est la seule commune de l'agglomération à réaliser ce type de déplacement. Cette action de solidarité se réalise alors même que le service d'état civil de Saint-Alban-Leyse répond chaque jour aux nombreuses demandes des citoyens pour faire établir leurs papiers d'identité.

**Rappel :** n'attendez pas le dernier moment pour faire votre passeport ou votre carte d'identité !

### ► Un nouveau site internet qui allie sobriété numérique et accessibilité

Le site internet communal répond à une commande groupée réalisée par Grand Chambéry auprès d'une agence spécialisée dans le développement web. Un total de 14 communes de l'agglomération est équipé de la même interface numérique personnalisable. L'accessibilité aux personnes en situation de handicap et la sobriété numérique font parties des nouvelles spécificités :

Un site web accessible est un site qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à ses contenus et ses fonctionnalités. Le nouveau site est conçu de manière à respecter les normes en vigueur pour qu'une personne utilisant un lecteur d'écran puisse naviguer sur le site internet.

La sobriété numérique est avant tout une démarche dont le but est de rendre nos appareils connectés plus durables et responsables. Le design simple et épuré, la prédominance du blanc, le recours raisonné aux photos participent à cette volonté de sobriété numérique en soulageant la consommation énergétique des centres de données, fortement émetteurs en gaz à effet de serre. Néanmoins, impossible de ne pas consommer de l'énergie pour héberger un site internet. C'est la raison pour laquelle l'hébergeur compense l'émission de CO<sub>2</sub> en plantant des arbres. Ils participent à la captation de CO<sub>2</sub> et à la préservation de notre planète.



Selon le site du Ministère Écologie Énergie Territoires 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont dues au numérique (2,5% des émissions de la France). D'ici 2025, ce chiffre pourrait doubler.



### Gagnez du temps

en effectuant une pré-demande en ligne sur le site [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr)

Toutes les informations sur [www.santalbanleysse.fr/demarches-administratives/papiers-formalites/titres-didentite](https://www.santalbanleysse.fr/demarches-administratives/papiers-formalites/titres-didentite)



## Le projet de la future Halle Sportive se dessine

Après le Centre Bourg, la Maison des Arts et la Place de Leyse, la Halle sportive représente un des derniers gros chantiers d'envergure prévu au programme de vos élus pour ce mandat.

Cette halle sportive sera construite sur l'emplacement des anciens tennis derrière le gymnase (surface : 720 m<sup>2</sup>). Elle sera dédiée à la pratique des arts martiaux, de la relaxation et de la remise en forme.

Le travail d'analyse et de réflexion préalable est entamé. Le groupement en charge de la réalisation du projet est constitué d'un bureau d'études, de l'atelier Simon Bencteux (architecte mandataire) et de ses associés.

Le permis devrait être finalisé en fin d'année pour une instruction dans le premier semestre 2024.

**« Elle sera dédiée à la pratique des arts martiaux, de la relaxation et de la remise en forme. »**



Réunion de lancement du projet (juillet 2023).



## Des gestes plus verts pour un cimetière responsable

La réglementation implique que les communes se passent de pesticides pour entretenir leurs espaces verts, cimetière inclus. Le cimetière est un lieu particulièrement sensible pour les communes. Elles doivent concilier respect des sépultures de leurs défunts, respect du recueillement des visiteurs et respect de la nature. Afin d'agir dans ce sens, le service technique s'est équipé d'un nouvel outil mécanique - le réciprocatrice - spécialement conçu pour en finir avec les projections et l'usage de produits phytosanitaires. Pour compléter, les agents des espaces verts utilisent un produit à l'odeur certes forte, mais respectueux de l'environnement. Si des touffes d'herbes persistent au pied des tombes et n'ont pas toujours bon accueil auprès des visiteurs, l'adoption de nouvelles pratiques plus vertueuses écologiquement est essentielle. Nous avons à cœur de vous en informer afin que celles-ci soient comprises et acceptées. **Merci pour votre attention !**

## Apaiser la circulation devant le Collège en :

- **réduisant visuellement** la largeur de la voie,
- **matérialisant** des passages piétons,
- **rappelant la limite de vitesse** à 30 km/h au sol.

La signalisation verticale sera renforcée par la mise en place de panneaux de rappel.

Les excès de vitesses avenue de la mairie sont beaucoup trop nombreux et fréquents. L'entrée du Collège connaît de fortes affluences aux heures de pointe. Par respect pour les collégiens et éviter tout risque d'accident, merci aux automobilistes de ralentir.

## Matteo, Gaspard, Chris & Arnaud vous accueillent à la boucherie-charcuterie du Bout du Monde !

La Boucherie de Leysse, rebaptisée Boucherie du Bout du Monde, est désormais entre les mains de Matteo et de Gaspard, deux jeunes bouchers plein d'entrain et d'enthousiasme. Forts de leurs formations à la MFR CFA du Fontanil, les artisans réalisent eux-mêmes la découpe de la viande, par ailleurs soigneusement choisie auprès des éleveurs locaux. Chris et Arnaud, qui avait officié à la boucherie, les accompagnent dans l'aventure !

La boucherie du Bout du Monde vous accueille du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h30 à 19h30. Ouvert le dimanche matin de 8h à 12h30. Fermée le lundi. Commande possible au 04 79 72 63 39.

+ D'INFOS SUR FACEBOOK  
@BOUCHERIE DU BOUT DU MONDE



« Les artisans réalisent eux-mêmes la découpe de la viande par ailleurs soigneusement choisie auprès des éleveurs locaux. »



## Venez vous faire une beauté pour les fêtes de fin d'année au nouvel institut « Tout en beauté » !

Charlène Gagnaire, saint-albanaise de 31 ans, est esthéticienne professionnelle. Forte de 15 ans d'expérience, elle a désormais son propre institut. Dans une ambiance cosy et chaleureuse, Charlène vous reçoit pour une large gamme de soins (épilations, soins visage, ongles, pédicure...).

Venez vous faire chouchouter au 200 route de Plainpalais !

+ INFOS ET RÉSERVATION  
07 82 91 92 90  
TOUTENBEAUTÉ73@GMAIL.COM



Le salon de coiffure Racine'N' Co a fêté ses 10 ans d'ouverture le 16 septembre dernier ! Pour l'occasion, Pascale a organisé un temps festif et convivial devant son salon de coiffure. Bravo à elle et encore un très bon anniversaire !

## Accélération de la production d'énergie renouvelable

### Participez à la concertation du public

La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable du 10 mars 2023 exige des communes qu'elles définissent, d'ici la fin de l'année, **les zones sur lesquelles elles souhaitent voir se développer des installations d'énergie renouvelable**. La détermination de ces zones dépend de plusieurs critères : **la faisabilité technique** de ce développement (par exemple, on ne pose pas de panneaux solaires à l'ombre!), **la réglementation** (par exemple, il est interdit de construire une éolienne à moins de 500 m d'une habitation) et **son intérêt économique**, intimement lié à sa rentabilité énergétique. L'acceptation de ces installations par les habitants de la commune constitue également une condition sine qua non à la réussite d'un projet de production d'énergie renouvelable.

Lors de la réunion publique du 15 novembre 2023, Patricia Maffre Deprost, adjointe à la transition énergétique, a proposé aux participants de **donner leur avis sur plusieurs propositions de zones d'accélération de la production d'électricité renouvelable** (panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics, les parkings...) ainsi que de chaleur renouvelable (géothermie sur le centre bourg, bois énergie sur le domaine du Château de la Croix...). Un débat a également été engagé sur des filières particulières, comme l'hydroélectricité et l'éolien.



### Rappel

**Matinée de la Rénovation**, portée par Grand Chambéry en partenariat avec l'ASDER.

Venez rencontrer artisans et partenaires de la rénovation énergétique.

**Samedi 2 décembre, à 9h30**, à la salle des fêtes.

Organisée en partenariat avec :



Inscrire un secteur communal en zone d'accélération de la production d'énergie renouvelable témoigne d'une certaine acceptation des citoyens pour qu'un projet s'y développe effectivement. C'est pourquoi la loi demande aux communes de ne définir ces zones qu'au terme d'une concertation publique, permettant à chacun de s'exprimer sur les propositions des élus, mais aussi de proposer d'autres zones, ou encore de faire entendre son accord ou son désaccord sur le développement de certaines filières.

Participez à cette concertation publique :

+ [WWW.SAINALBANLEYSSE.FR/TOUTES-LES-ACTUALITES](http://WWW.SAINALBANLEYSSE.FR/TOUTES-LES-ACTUALITES)

**Votre avis et vos idées comptent, donnez-les nous !**

## Composter ou ne pas composter ? Telle n'est pas la question



Vous avez probablement toutes et tous eu connaissance des avantages du compostage. C'est véritablement dans l'air du temps de ne pas gaspiller nos ressources, c'est pourtant ce que nous faisons en laissant 30% de bio déchets compostables dans nos ordures ménagères.

- Pour le compostage individuel, les ménages en résidence individuelle peuvent toujours obtenir auprès de Grand Chambéry un composteur individuel.
- Pour les habitats collectifs, la commune est accompagnée par les Epigées missionnées par Grand Chambéry pour la mise en place de sites de compostage partagés.

Sur 2023, il y a eu 5 nouveaux sites portant à 8 le nombre de sites installés sur Saint-Alban-Leysses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Cependant et malgré les efforts déployés, nous avons 3 nouveaux sites potentiels identifiés qui ne pourront probablement pas être installés ; impasse de la Dent du Chat et 2 sites aux extrémités de l'avenue de Lépine. D'autres sites, comme celui de l'impasse du Moulin, ne verront pas le jour.

Quelles sont les raisons qui font que, malgré un environnement favorable, ces sites ne seront pas ouverts ? Pour ouvrir chaque site, il faut identifier des habitants volontaires, des référents de site, 2 au minimum, qui ont pour mission de garder un œil sur les déchets déposés, de remuer de temps en temps le compost en cours puis toutes les 4 à 6 semaines de transférer dans le bac de maturation les apports des habitants. Une simple formation est dispensée gratuitement pour acquérir cette connaissance.

Ces quelques heures (2 ou 3 maxi) par mois, offertes par ces habitants référents, permettent de garantir le bon fonctionnement du site, pour un cadre de vie agréable pour tous. Il est utile de se rappeler que chaque habitant de la commune, dans le cadre de la loi AGECS\*, devra avoir à sa disposition un mode de compostage à compter du premier semestre 2024.

### 2 solutions s'offrent à nous :

- soit chacun d'entre nous s'investit dans cette démarche de développement de sites partagés.
- soit la commune avec Grand Chambéry, accompagnera la mise en place de bacs de compostage collectables.

Pour votre information, vous trouverez un site de compostage partagé et un composteur de collecte (illustrés en photos).

Vous souhaitez voir s'installer un site de compostage partagé sur les sites potentiels cités, dans votre copropriété ou dans votre quartier ? Contactez votre mairie par le biais du formulaire de contact [www.saintalbanleysse.fr](http://www.saintalbanleysse.fr) ou via le formulaire Simpl'ICI : [simplici.grandchambery.fr](http://simplici.grandchambery.fr)

\* AGECS Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire.



## Prévention de la prolifération du moustique tigre. Préparons 2024, que faire en hiver ?



Nous avons tous le sentiment de bien faire et pourtant... la perception de nuisances du moustique tigre ne baisse pas. Pour faciliter l'action commune et ainsi avoir des résultats perceptibles, une réflexion est en cours à laquelle nous vous demandons de participer. Nous vous proposons une réunion d'échange sur ce sujet sensible en cette fin d'année voire début d'année prochaine.

Vous êtes intéressés, écrivez nous par le biais de la fiche contact [www.saintalbanleysse.fr](http://www.saintalbanleysse.fr). Nous pourrions ainsi fixer une ou plusieurs dates en tenant compte de vos disponibilités. La mise en place d'ambassadeurs de quartier sera étudiée. La réussite de nos actions sera liée aux

engagements communs. Cet hiver, pour réduire l'arrivée massive de moustiques tigre au printemps, il est important de les chasser de leurs lieux de reproduction.

Un rappel peut être utile. Il nous faut vider et retourner tous les contenants (coupelles non utilisées, jouets d'enfant, seau et arrosoir) puis les ranger. Il s'agit également à la fin de l'hiver de vérifier le bon écoulement des eaux dans les gouttières. Il nous faut, aussi, vérifier si de l'eau ne stagne pas dans le fond des avaloirs d'eau pluviale. La question ; mon récupérateur d'eaux pluviales est-il suffisamment étanche ? Nous pourrions échanger sur tous ces points dont chacun a une importance.



« Saint-Alban-Leysses a rejoint le mouvement en déployant de magnifiques parapluies roses sur et autour de la mairie ! »

## « Octobre Rose »,



est le mois de la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à collecter des fonds pour la recherche. Saint-Alban-Leysses a rejoint le mouvement en déployant de magnifiques parapluies roses sur et autour de la mairie ! Une manière originale pour la commune de marquer son soutien.



### À VOS AGENDAS



## Le programme du Relais Seniors

### Le ciné seniors

Les prochaines séances auront lieu les **jeudis 16 novembre, 14 décembre, 11 janvier, 8 février, 14 mars et 11 avril.**

Une navette est mise à disposition. Le départ du car s'effectue de la Place de Verdun (place du Monument aux Morts) à 15h et sur le parking de Leysses à 15h10.

Attention, les inscriptions se font le jeudi précédent la séance jusqu'à midi auprès de la mairie.

À partir de 65 ans.

### Festivités de fin d'année

Le repas des Aînés aura lieu le **dimanche 14 janvier à 12h à la salle des fêtes**

Pour les personnes ne participant pas au repas des Aînés, les permanences de retrait des paniers gourmands auront lieu au Centre de Culture et de Loisirs les :

- Samedi 9 décembre de 09h30 à 12h
- Dimanche 10 décembre de 10h à 12h
- Samedi 16 décembre de 10h à 12h

À partir de 74 ans.

# Et si on parlait logement ?

Que ce soit pour louer ou pour acheter, les Français rencontrent actuellement d'importantes difficultés pour se loger. L'augmentation des taux d'intérêts et le contexte inflationniste freinent la capacité d'emprunt rendant l'accession à la propriété de plus en plus difficile. Par ricochet, les promoteurs de programmes neufs peinent à vendre leurs biens et les perspectives de nouveaux chantiers se réduisent. Dans le parc ancien, la situation est également au ralenti. L'absence de mouvements immobiliers fige le marché. Les solutions d'hébergement se raréfient, impactant en première ligne les locataires les plus modestes. En France, la crise du logement est étroitement liée à la question des logements vacants, qui représentent environ 8,3% du parc immobilier national (site internet du gouvernement) et 6,2% du parc immobilier de Saint-Alban-Leysse selon l'INSEE.

## Le logement social

Les demandes de logement social déjà conséquentes avant la crise augmentent toujours davantage pour une offre très limitée. La crise du logement qui freine l'investissement immobilier y compris dans le parc social, combinée à la loi Zéro Artificialisation Nette de juillet 2023\* complique l'application de loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) visant à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux.

## Quelles solutions ?

En septembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une majoration de 50% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale dans le but d'inciter les propriétaires à remettre des biens sur le marché.

## Vous avez des problèmes de logement (insalubrité, nuisance sonore, présence de parasites...)?

Sortez de cette situation de mal-logement en signalant vos problèmes sur le site internet du nouveau service public étatique «Histologe». Les signalements sont transmis aux organismes en charge du logement, partenaires de la lutte contre l'habitat indigne.

**+ D'INFOS SUR**  
[HTTPS://WWW.HISTOLOGE.BETA.GOUV.FR](https://www.histologe.beta.gouv.fr)



**Les logements sociaux sont attribués selon des critères fixés par l'État et par Grand Chambéry. La commune n'est pas décisionnaire.**



### Faire une demande de logement social :

#### ÉTAPE 1

Téléchargez le dossier de demande de logement social

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149)

#### ÉTAPE 2

Faire une demande auprès du bailleur social de votre choix (Opac de Savoie, Savoisienn Habitat, Cristal Habitat) pour obtenir votre numéro unique départemental (attestation d'enregistrement départemental d'une demande de logement locatif social).

#### ÉTAPE 3

Pour vous aider dans une recherche de logement social sur la commune de Saint-Alban-Leysse, vous pouvez prendre contact avec le service logement au **04 79 33 13 57**. L'attestation d'enregistrement départemental vous sera demandée.

\* La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a fixé un double objectif : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) et atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées. Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

## Vous louez un meublé de tourisme

sur la commune pour une occupation de courte durée (chambre d'hôte, gîte, Airbnb...) ? Celui-ci doit être déclaré auprès du maire du lieu d'habitation :

**+ D'INFOS SUR LE SITE**  
[HTTPS://WWW.DECLALOC.FR](https://www.declaloc.fr)

## Étudiant(e), apprenti(e), stagiaire, jeune salarié(e) en recherche de logement ?

La Régie Coup de Pouce de Chambéry vous met en relation avec des personnes voulant s'inscrire dans une démarche solidaire en proposant à minima une chambre et en proposant surtout une présence. C'est l'action 1 Toit 2 Générations.

**+ D'INFOS SUR**  
**04 79 62 61 13 / 07 85 18 93 96**  
[HTTPS://WWW.REGIECOUPEPOUCE.COM](https://www.regiecoupdepouce.com)

## Les chiffres de la rentrée

### École Maternelle Louis Armand

137 élèves - 6 classes - 14 enseignantes

| Niveau                    | Nom(s) de/des enseignant(s)                           | Effectif |
|---------------------------|---|----------|
| Petite section (1)        | Axelle LAPIERRE<br>Christelle CHAIBEDDRA              | 22       |
| Petite section (2)        | Christelle GABORIT<br>Cassandra BOZONNET              | 23       |
| Moyenne section           | Dominique GIORGINO<br>Marie PEYRE / Karine BALLAZ     | 23       |
| Moyenne et grande section | Juliette RIEUSSEC<br>Sandrine PEY<br>Ophélie PILLIEUX | 23       |
| Grande section (1)        | Laurence MONTALAIS<br>Camille GUICCIARDI              | 23       |
| Grande section(2)         | Fabienne BOIS / Sandrine PEY<br>Céline ARIZZI         | 23       |



## l'École Élémentaire René Cassin

210 élèves - 8 classes et un dispositif ULIS - 12 enseignants

| Niveau  | Nom(s) de/des enseignant(s)   | Effectif |
|---------|-------------------------------|----------|
| CP      | Mme GUERS / Mme JAY           | 24       |
| CP/CE1  | Mme JAULIAC                   | 23       |
| CE1     | Mmes PERNET / RIVIERE         | 25       |
| CE1/CE2 | Mme CASSET                    | 24       |
| CE2     | Mmes BILLARD<br>CHAPUIS-BEGET | 27       |
| CM1/CM2 | Mme CAILLAT                   | 28       |
| CM1/CM2 | Mme JOLIVET                   | 31       |
| CM1/CM2 | Mme VALOIS                    | 28       |
| ULIS    | Mme PLACAIS / RIVIERE         |          |

Nouvelles enseignantes : Mmes Rivière, Jay et Chapuis-Begét.

## l'École privée Notre-Dame-de-la-Salette

162 élèves - 6 classes - 8 enseignants

| Niveau   | Nom(s) de/des enseignant(s)              | Effectif |
|----------|--|----------|
| TPS / PS | Edwige MARCOUILLER                       | 31       |
| MS / GS  | Emile DUPONT / Marie PEIGNE              | 29       |
| CP/CE1   | Vanessa SAILLARD                         | 24       |
| CP/CE1   | Emilie CHRISTIN                          | 25       |
| CE2/CM1  | Diane DE SAINT GERMAINE<br>Sarah BARBOSA | 26       |
| CM1/CM2  | Jérôme QUENIN                            | 27       |

Dont trois nouveaux enseignants : Mme de ST GERMAIN Diane, Mme BARBOSA Sarah, M. QUENIN Jérôme.

Une nouvelle personne en gestion du self (restauration) : Mme ASSATI Jennifer.



**Lundi 16 octobre,  
les élèves et le personnel  
du collège Joseph et Xavier  
de Maistre ont observé une  
minute de silence en hommage  
à Dominique BERNARD  
et Samuel PATY.**



Le maire Michel DYEN et Anne-Marie BAROUTI, adjointe à la culture, étaient présents au nom du Conseil Municipal.

La FCPE, association de parents d'élèves, représentait les parents d'élèves ainsi que l'association la PEEP - Fédération des parents d'élèves de l'enseignement - qui ne pouvait pas être là physiquement.

L'équipe de direction a souligné l'importance de la cohésion face à cette tragédie et la noblesse du métier d'enseignant, destiné à éduquer des citoyens éclairés.



## Groupe de la Majorité « Toujours avec vous pour Saint-Alban-Leyse »

Chères Saint-Albanaises, chers Saint-Albanais, chers amis,  
Lors des élections du 15 mars 2020, vous avez choisi la liste « Toujours avec vous pour Saint-Alban-Leyse » pour tous vous représenter et agir dans l'intérêt général. Représentant du pouvoir exécutif de la commune, le maire Michel DYEN a été élu par le conseil municipal à la majorité absolue des suffrages. Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Tel est le fonctionnement démocratique local.

Le cadre réglementaire de l'action publique prévoit que le maire puisse prendre des décisions dans le cadre des délégations du Conseil municipal. Il s'agit d'actes administratifs concernant des dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux Conseils municipaux). Ces décisions ne sont pas prises de manière unilatérale, les adjoints et conseillers, réunis en commissions, sont consultés avant que le maire ne joue son rôle d'arbitre.

Sous l'impulsion des élus épaulés par les services municipaux, de nouveaux aménagements n'ont cessé de voir le jour tout au long de ce troisième mandat : le Centre-Bourg recréé de toute pièce, la Place de Leyse, la Micro-Crèche,

le parcours santé pour les Seniors, les aires de jeux pour les enfants et maintenant la Maison des Arts, enfin, le Pôle Santé et la Halle Sportive à venir.

Élus et services mettent toutes leurs compétences dans la recherche de subventions pour chaque projet. Les subventions ainsi obtenues permettent de les financer en grande partie et de les mener à bien, le tout avec expertise et pugnacité. Merci à nos financeurs en particulier l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, Grand Chambéry, la CAF, la Carsat...

Nous ne nous contentons pas du « mieux », nous visons le meilleur et pour y arriver, nous mettons toute notre énergie.

Très plébiscitée et attendue par la population, la Maison des Arts, prévue au budget investissement depuis le début du mandat, est un projet phare de notre politique culturelle. Certes, elle représente une dépense d'envergure, mais nous l'avons faite avec mesure et maîtrise en dépit du contexte économique défavorable. Malgré les obstacles et imprévus rencontrés, inhérents aux gros chantiers, les discussions et échanges que nous avons eus avec la population nous ont convaincu que cette dépense se faisait

**Vos élus :**  
BALLAZ Serge  
BARBAZENI Jacques  
BAROUTI Anne-Marie  
BASSET Patrick  
BEGGIORA COHEN Maud  
BLAMBERT Christèle  
CLEMENTI Christian  
CODDET Philippe  
CRAGNOLINI Nathalie  
DIOT-PINORINI Anne-Marie  
DUCHATEL Annie  
DURAND Nicole  
DYEN Michel  
FAVRE Daniel  
FENESTRAZ Elisabeth  
JACOB Sébastien  
MAFFRE-DEPROST Patricia  
MARREC Hervé  
MIÈGE Nathalie  
PALLOT Geneviève  
SIMON David  
TOCHON Philippe  
TROTTO Lorène

dans l'intérêt et avec l'approbation des citoyens.

Quant au Pôle Santé, son financement n'est pas supporté par la commune mais par Cristal Habitat qui assure le développement de l'opération. Dès que nous avons obtenu les conditions administratives pour démarrer, le projet a fait l'objet d'une présentation en conseil municipal le 8 novembre dernier.

Plus largement, plusieurs réunions publiques ont informé la population. Des commissions réunissant élus et acteurs de la société civile ont permis de prendre des arbitrages collectivement. Ces arbitrages ont ensuite été votés en conseil municipal par voie démocratique par des élus avertis et conscients des délibérations engageant leurs votes.

Il est regrettable que les éternels clivages et divisions nuisent à la cohésion du conseil municipal et freinent l'action citoyenne collectivement portée. En tant qu'élu, le mouvement à la vie publique locale est devenu moteur et devrait tous nous réunir.

## Groupe de la minorité « Tous réunis pour demain »

Chères Saint-Albanaises, chers Saint-Albanais, La situation des conseillers municipaux d'opposition n'est pas un long fleuve tranquille ! La démocratie n'a pas droit de cité quand les délégations du conseil municipal permettent au maire de prendre seul la plupart des décisions : droit de préemption, appel d'offres, passation de marchés avenants aux marchés, contrats d'assurance... et qu'il en use largement. (29 décisions du maire à ce jour) Prenons l'exemple de la Maison des Arts, réalisation d'un coût de plus de 700 000 € environ. Seul le budget global 2023 a fait l'objet d'une présentation au Conseil. Aucun débat à priori au conseil sur l'opportunité de cette réhabilitation, sur la faisabilité de l'opération dans un contexte financier difficile, sur l'adéquation entre les besoins de la commune

et le bâtiment, sur le choix de l'architecte, des entreprises, sur les plans adoptés. Pas de réunion de la commission d'appel d'offres. Aucune réunion de la commission des travaux pendant le chantier. Et il en sera de même pour la Maison de Santé, prochain grand chantier communal, dont nous avons découvert le projet affiché sur le lieu d'implantation. L'opposition (6) doit également faire face à une majorité (23) peu encline à communiquer, souvent sur la défensive, parfois agacée par les questions, comme si ces conseillers d'opposition ne représentaient qu'eux mêmes et non 44% des votants. Ces élus ont pourtant de nombreux contacts avec les administrés, par courrier, par téléphone. Les demandes concernent notamment les difficultés de stationnement, l'état de propreté de certaines

rues, les rodéos nocturnes, les tirs de feu d'artifice le week-end, la divagation des chiens, l'état du cimetière, les constructions, la vitesse excessive... Ces 44% des électeurs ont eux aussi le droit de participer à la vie démocratique de la commune ! Ils n'ont pas à être exclus de tous les débats concernant l'avenir de la commune. Le débat démocratique est la base de la vie politique et toujours un enrichissement, même si le résultat du vote est acquis.

**Alain SAUREL - Monique CHAPPERON - Robert FRAPPA - Axelle VILLIEN - Pascal MORNEX-Christine BERTHET-ZOTTINO**

**Contact : tousreunispourdemain@orange.fr 06 72 05 28 52**

# On vous explique pourquoi

## La taxe foncière augmente mais pas le taux communal

### I Comparaison entre deux feuilles d'imposition, 2022 et 2023

| Taxes foncières 2022 |                   | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|----------------------|-------------------|---------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| Propriétés bâties    | Taux 2021         | 32,25 % | %                    | 2,30 %            | 0,207 %         | 8,28 %                 | %           |                       |
|                      | Taux 2022         | 32,25 % | %                    | 2,30 %            | 0,207 %         | 8,28 %                 | %           |                       |
|                      | Adresse           |         |                      |                   |                 |                        |             |                       |
|                      | Base              | 2026    |                      | 2026              | 2026            | 2026                   |             |                       |
|                      | Cotisation        | 653     |                      | 47                | 4               | 168                    |             | 872                   |
|                      | Cotisation lissée |         |                      |                   |                 |                        |             |                       |
|                      | Cotisation 2021   | 632     |                      | 45                | 4               | 162                    |             |                       |
|                      | Cotisation 2022   | 653     |                      | 47                | 4               | 168                    |             | 872                   |
|                      | Variation         | +3,32 % | %                    | +4,44 %           | 0 %             | +3,70 %                | %           |                       |

Taux communal inchangé entre 2022 et 2023.  
*Une décision du Conseil Municipal.*

Augmentation de la base de calcul de 7,1% pour l'ensemble de la population française.  
*Une décision de la direction générale des Finances Publiques.*

Augmentation du taux de l'agglomération entre 2022 et 2023.  
*Une décision de GRAND CHAMBERY.*

| Taxes foncières 2023 |                   | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
|----------------------|-------------------|---------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| Propriétés bâties    | Taux 2021         | 32,25 % | %                    | 2,30 %            | 0,207 %         | 8,28 %                 | %           |                       |
|                      | Taux 2022         | 32,25 % | %                    | 4,30 %            | 0,204 %         | 8,28 %                 | %           |                       |
|                      | Adresse           |         |                      |                   |                 |                        |             |                       |
|                      | Base              | 2169    |                      | 2169              | 2169            | 2169                   |             |                       |
|                      | Cotisation        | 700     |                      | 93                | 4               | 180                    |             | 977                   |
|                      | Cotisation lissée |         |                      |                   |                 |                        |             |                       |
|                      | Cotisation 2021   | 653     |                      | 47                | 4               | 168                    |             |                       |
|                      | Cotisation 2022   | 700     |                      | 93                | 4               | 180                    |             | 977                   |
|                      | Variation         | +7,20 % | %                    | +97,87 %          | 0 %             | +7,14 %                | %           |                       |

### LE PROGRAMME



#### Les Animations de Noël pour les enfants :

- Atelier de Noël, samedi 16 décembre 2023, à partir de 10h à la bibliothèque.
- Contes de Noël, mercredi 20 décembre 2023, avec l'Ecole de Musique Onde & Notes à 14h à la salle des fêtes.

#### Les animations 2024 (liste non exhaustive)

- Le Polar à l'honneur ! Exposition interactive « Qui a refroidi Monsieur Lemaure » : Du lundi 19 février 2024 au dimanche 25 février 2024 inclus à la bibliothèque.
- Atelier de Pâques, samedi 23 mars 2024.

#### La BD sera mise à l'honneur au printemps !

Découvrez une sélection inédite de BD, comics, mangas mise à disposition du public par la bibliothèque en partenariat avec Savoie Biblio dans le cadre de l'événement « Tu lis, donc tu es un super héros ! ».

#### La ludothèque du Sicsal sera à la bibliothèque pour une activité jeux de société :

- Mercredis 20 décembre, 31 janvier, 14 février, 6 mars, 24 avril et 5 juin, de 10h à 12h.
- Jeudis 7 décembre, 21 décembre, 18 janvier, 15 février, 21 mars, 23 mai, de 16h30 à 18h30.

Retrouvez le programme des animations et les jours et horaires d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque sur le site internet de la bibliothèque <https://bibliotheque-saintalbanleysse.fr>

# La Maison des Arts

## Ouverture des portes en février !



Avant travaux.

L'ancienne école publique communale de la Salette renaît de ses cendres et devient la Maison des Arts ! Ce vœu de longue date de la municipalité devient aujourd'hui réalité avec une ouverture prévue pour le premier trimestre 2024.

Après pas moins de 3 années de travaux, l'école est comme ressuscitée. Charpente, toiture, isolation, rénovations extérieures, rénovations intérieures... l'ensemble de la structure est flambant neuf et le résultat est au rendez-vous.



Après travaux.

Le maire Michel Dyen, l'ensemble du conseil municipal et l'association des « Z'Amis des Z'Arts » ont l'immense plaisir de vous inviter à la toute première exposition en hommage à l'École de la Salette ! Les dates et horaires d'ouverture vous seront communiqués via notre site internet [www.santalbanleysse.fr](http://www.santalbanleysse.fr), panneaux lumineux et page Facebook @Saint-Alban-Leysse.



## Exposez vos souvenirs d'écolier !

Afin de fêter cette renaissance, quoi de mieux qu'une exposition faisant hommage à l'identité d'origine du bâtiment ? La commission culture communale et l'association des « Z'Amis des Z'Arts » nouvellement créée pour assurer la gestion de la Maison des Arts, préparent main dans la main une rétrospective sur l'école autrefois.

Il s'agira d'une exposition collaborative et participative où chacun pourra exposer son ou ses souvenirs ! Cahiers d'écolier, encrriers, pupitres, photos de classe... vous êtes invités à prêter mobiliers ou objets en référence à l'école, le temps de l'exposition et de son montage (que vous soyez ou non saint-albanais).

Vous pouvez amener vos trésors d'écolier lors des permanences organisées à l'accueil de la mairie le samedi 2 décembre de 9h à 12h ou le mercredi 6 décembre de 9h à 12h. Pour les objets volumineux, une permanence sera organisée le mercredi 10 janvier.

## Revisité par les souvenirs de M. le Maire, le Bout du Monde a retrouvé ses couleurs d'antan le temps d'un après-midi d'automne.

Pour les journées du Patrimoine, le Maire a proposé une balade commentée de son quartier d'enfance, revisitée à la lumière de ses connaissances et de ses anecdotes sur ce secteur insolite et chargé d'histoire. C'est en cultivant la mémoire des lieux qu'on les fait (re)vivre et exister.

La preuve en image, devant la Papeterie de Leysse !



Autrefois.



Aujourd'hui.

# Vive le vent, vive le vent, vive le vent d'hiver...

Un vent festif et joyeux soufflera dans les rues saint-albanaises la première semaine de décembre : C'est le Père Noël qui s'annonce et avec lui, toutes les festivités de fin d'année ! Marché d'artisanats, soirée « ambiance guinguette », tournée du Père Noël... de quoi enchanter toute la famille !



## Vendredi 1<sup>er</sup> décembre

**Soirée de Noël** - Ambiance guinguette à Leysse (cour de l'ancienne école) de 18h à 22h. Le père Noël sera présent !  
Organisée par Saint-Alban-Leysse Animation en partenariat avec la commune.

## Mercredi 6 décembre

**Tournée du Père Noël** sur le Marché (sous la halle commerciale) de 10h à 12h.  
Organisée par la commune.

## Samedi 9 décembre

**Marché de Noël.** De 10h à 21h. Au gymnase. Artisans locaux, animations enfants, Père Noël, buvette et restauration.  
Programme sur [www.saintalbanleysse.fr](http://www.saintalbanleysse.fr)  
Organisé par Saint-Alban-Leysse Animation en partenariat avec la commune.



Et aussi : dépose ta lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres installée dans le hall de la mairie du 1<sup>er</sup> au 15 décembre ! Un lutin de notre connaissance lui livrera ton courrier et il te répondra certainement... !

# Le Téléthon 2023 aura lieu le samedi 9 décembre !

Les associations, en partenariat avec la commune, se mobilisent pour récolter des dons et aider la recherche sur les maladies orphelines. Merci d'avance pour votre participation !

## Le défi sportif - Les 8 heures de l'espoir

COURSE, MARCHÉ ou FAUTEUIL + duo run & fauteuil

Rendez-vous de 9h à 17h au stade de la Plaine des Sports (Barillettes) pour réaliser le plus grand nombre de tours !

À destination des enfants et des adultes.

Inscrivez-vous avant le 5 décembre sur [www.peyce.com](http://www.peyce.com) ou sur place. Tarif : 12€ à partir de 11 ans / 6€ jusqu'à 10 ans. Les frais d'inscription sont intégralement reversés au Téléthon.

Et aussi : vente de diots, crêpes, frites, vin chaud tout au long de la journée. Événement organisé à l'initiative de Bernadette Frison, Marie Françoise Donzel et Emmanuel Guyet en association avec le Comité des Fêtes de Saint-Alban-Leysse.  
Renseignements : 06 79 84 27 20.

## Le défi caritatif - À la salle des fêtes

à partir de 10h15 jusqu'à 16h

Sous l'impulsion de l'AFM Téléthon Coordination St Alban, plusieurs associations st albanaises mettent à profit leurs talents manuels pour vous proposer pâtisseries, compositions florales, confections cousues ou tricotées et autres créations maison. Le produit des ventes sera intégralement reversé au Téléthon. Et aussi, **la fameuse part de choucroute** à réserver jusqu'au 4 décembre inclus auprès de Mme Guichardet au 06 87 81 92 24 ou directement en mairie au 04 79 33 13 57 / [mairie@saintalbanleysse.fr](mailto:mairie@saintalbanleysse.fr)

Et le **défi sportif** avec l'Union Cycliste du Nivolet qui organise un parcours vélo au profit du Téléthon (54 kms au total).

**Inscriptions à la Salle des Fêtes :** Départ groupé à partir de 12h30. Tarifs au minimum. 10€ adulte - 5€ jeunes moins 18 ans. [www.uc-nivolet.com](http://www.uc-nivolet.com)



Au total 3706 € collectés, près de 300 participants et 22 équipes mobilisées sous la pluie battante.



En 2021, un total de 4300 € avaient été collectés.

# Le Ski Club passe à la vitesse supérieure avec son nouveau mini-bus !

Tout vient à point pour qui sait attendre. Cela faisait longtemps que le Ski Club rêvait de ce mini-bus, obtenu grâce au financement de la région Auvergne Rhône-Alpes. « Nous remercions vivement la Région pour ce soutien - indique David Simon le président - Ce véhicule représente un gain de confort logistique et offre de nouveaux horizons pour nos sorties hivernales. Nous sommes ravis ! »

... également dans les nouveautés du Ski Club : **un nouvel espace de travail pour le bureau de l'association.** Cet équipement est installé dans l'ancien local à vélos à l'entrée de la Plaine des Sports, lui-même déplacé à quelques mètres. Il servira de « QG » aux membres du bureau pour se réunir et préparer leurs événements et leurs sorties. Une jolie décoration aux couleurs du Ski



David Simon, Michel Dyen le maire, Serge Ballaz et Nicole Durand, élus à la vie associative devant le local du Ski Club.

Club et avec des paysages de sport d'hiver habillera et ambientera sous peu les façades extérieures !

Pour la saison 2023-2024, le Ski Club est au complet avec 101 jeunes adhérents.

➕ D'INFOS SUR [HTTPS://ST-ALBAN-SKI.FR](https://st-alban-ski.fr)

# Éduquer la jeunesse locale et développer l'esprit sportif et civique grâce au foot

Tel est l'objectif que le FC Nivolet s'est fixé cette saison pour la section 5/18 ans qui représente 74% des joueurs du club. Les 370 jeunes footballeurs sont répartis en 30 équipes encadrées par des éducateurs diplômés ou en formation.

Une autre observation en ce début de saison : **la part de licenciés qui est en nette progression.** Il semblerait que le foot attire de plus en plus le public féminin. Un constat qui fait tomber les préjugés qui entourent encore beaucoup la discipline et que le travail des éducateurs Sarah et Nicolas - responsables du pôle féminin - contribuent à effacer.

## Autres points notables :

- Le développement de la section arbitrage.
- Côté seniors : Ludovic et Tarik entraînent les sections U20 et seniors 2. Pour l'équipe fanion, le club a recruté Mamadou Traoré et Frédéric Bruet, une doublette expérimentée, qui saura apporter son savoir faire pour faire évoluer les jeunes et les moins jeunes.

**La saison est lancée !**



# Les événements à venir...

## DÉCEMBRE

### I VENDREDI 1<sup>er</sup>

Soirée de Noël ambiance guinguette à Leysse, de 18h à 22h, organisée par St Alban-Leysse Animations en partenariat avec la commune.

### I SAMEDI 2

Matinée de la Rénovation, à 9h30 à la salle des fêtes.

«Exposez vos souvenirs d'écolier» (permanence) de 9h à 12h, en mairie.

### I MERCREDI 6

«Exposez vos souvenirs d'écolier» (permanence) de 9h à 12h, en mairie.

Père Noël sur le marché de 10h à 12h, sous la halle.

Séances Vidéo, à 17h30 et à 20h au CHS à Bassens (auditorium du Nivolet), organisée par Bien Vivre à St Alban - Culture & Loisirs. Prochaines séances : 3 janv., 7 fév., 6 mars, 3 avril.

Conseil municipal, à 19h au CCL.

### I SAMEDI 9

Distribution paniers gourmands de fin d'année pour les seniors, 9h30 -12h - CCL.

### TÉLÉTHON

- Les 8h de l'espoir de 9h à 17h au stade de la Plaine des Sports (Barillettes).
- Vente caritative de 10h15 à 16h à la salle des fêtes.
- Parcours vélo organisé par l'UC Nivolet. départ groupé à partir de 12h30 depuis la salle des fêtes.

Marché de Noël de 10h à 21h au Gymnase organisé par Saint-Alban-Leysse Animations en partenariat avec la commune.

### I DIMANCHE 10

Loto pour le Téléthon à la salle des fêtes - ouverture portes à 13h - début des parties à 14h30.

Distribution paniers gourmands de fin d'année pour les seniors, 10h -12h - CCL.

### I SAMEDI 16

Distribution paniers gourmands de fin d'année pour les seniors, 9h30 -12h - CCL.

Gala de danse des Libellules, au gymnase.

Entretien des sentiers communaux à 13h30, place du Monument aux Morts, organisé par l'association «Les sentiers»  
Prochaines sorties : 20 janvier, 17 février, 23 mars.

### I MERCREDI 20

Contes de Noël, à 14h à la salle des fêtes, organisé par la bibliothèque avec l'école de musique Onde & Notes.

## JANVIER

### I VENDREDI 12

Vœux du maire & du conseil municipal aux habitants à 19h à la salle des fêtes.

### I DIMANCHE 14

Repas des Aînés à 12h à la salle des fêtes.

### I DIMANCHE 21

Loto du Comité des Fêtes à la salle des fêtes (entrée gratuite).

### I DIMANCHE 28

Concours de belote du Club des Allobroges, à la salle des fêtes, à partir de 13h30 (12€ par pers.).

### ASSOCIATION J'AIME MON ÉCOLE

Distribution de boules de Noël sur le marché de Noël + le 15 décembre devant l'école René Cassin.

Brioche des rois : commande du 4 au 22 décembre pour distribution le 12 janvier.

St Genix : commande du 15 janvier au 2 février.

Commande et infos :  
jaimemonecole.stalban@gmail.com

### ASSOCIATION AU FIL DE SAINT-ALBAN-LEYSSE

Cours de photographie ouvert à tous, vendredi soir.

Pour les enfants : décoration d'oeufs de Pâques mercredi 27 mars + peinture et jardinage mercredi 22 mai.

Pour les adultes : Soirée information et dégustation sur le café + Soirée connaissance ambroisie et plantes invasives. Dates à venir.

Contactez AFSAL au 06 15 18 48 67.